

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

Agence de la biomédecine

Décision du 22 septembre 2014 du directeur général par intérim de l'Agence de la biomédecine portant autorisation d'un centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal en application des dispositions de l'article L.2131-1 du code de la santé publique (partie législative)

NOR : AFSB1430760S

Le directeur général par intérim de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.2131-1 et R.2131-10 à R.2131-22 ;

Vu la décision n° 2014-15 du 7 juillet 2014 fixant la composition du dossier de demande d'autorisation prévu à l'article R.2131-13 du code de la santé publique ;

Vu la demande présentée le 21 mai 2014 par le centre hospitalier René-Dubos (Pontoise) aux fins d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal ;

Vu les informations complémentaires apportées par le demandeur ;

Vu l'avis du conseil d'orientation en date du 18 septembre 2014 ;

Considérant que les praticiens proposés pour constituer l'équipe pluridisciplinaire définie à l'article R.2131-12 du code de la santé publique font état de formations, compétences et expériences leur conférant le niveau d'expertise requis pour assurer les missions d'un centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal ;

Considérant que les modalités prévues de fonctionnement du centre sont conformes aux dispositions réglementaires susvisées,

Décide :

Article 1^{er}

Le centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal créé au sein du centre hospitalier René-Dubos (Pontoise) est autorisé pour une durée de cinq ans.

Article 2

Les noms des praticiens du centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal appartenant aux catégories définies au 1° de l'article R.2131-12 du code de la santé publique figurent en annexe de la présente décision.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Le directeur général par intérim,
É. DELAS

ANNEXE

Praticiens du centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal du centre hospitalier René-Dubos (Pontoise) appartenant à la catégorie définie à l'article R. 2131-12 (1°) du code de la santé publique:

Gynécologie-obstétrique

M. Jean-Michel MURAY.
Mme Catherine NOEL.
M. Laurent BIDAT.
M. Laurent MANDELBROT.
Mme Nathalie TORDJEMAN.
Mme Daniela BUZAS.
M. Mikaël TASSIN.
M. Laurent GAVARD.

Échographie du fœtus

M. Laurent BIDAT.
Mme Catherine NOEL.
Mme Noëlle STEMPFLE.
Mme Isabelle SIMON.
M. André RABBE.
M. Xavier RYST.
Mme Anca TOPAN.
Mme Daniela BUZAS.
M. Mikaël TASSIN.
M. Laurent GAVARD.
Mme Valérie MAIROVITZ.

Pédiatrie-néonatalogie

M. Philippe BOIZE.
M. Saïd MERBOUCHE.
M. Jean-Paul BONNET.
Mme Ghania GOUIZI.
M. Jean-Louis CEOLIN.
M. Éric HERY.
Mme Corinne FLOCH-TUDAL.
Mme Séverine VEYRIERES.
Mme Agnès GUET.
Mme Carla DIMITRIU.

Génétique médicale

Mme Anne BAZIN.
Mme Pascale KLEINFINGER.
M. Alain VERLOES.